

# Vous voulez la meilleure protection pour votre bateau?

**Notre assurance de bateaux vous permet de couvrir tous les risques au sein d'une solution flexible.** En cas de sinistre, vous obtenez en plus des conseils d'experts spécialement formés, pour qui la construction navale n'a plus de secret.

## Prestations

### Responsabilité civile

Somme de garantie	✓ 10 mio. CHF, d'autres sommes étant possibles
Franchise	✱ 0, 1000, 2000 CHF

**L'assurance de responsabilité civile privée du skipper** peut être incluse en tant que module dans l'assurance de responsabilité civile

### Casco partielle

Vol	✓
Événements naturels	+
Événements naturels maxi	+
Bris de glaces	✓
Incendie	✓
Glissement de neige	✓
Actes de malveillance (actes de vandalisme jusqu'à 10 000 CHF)	✓
Accessoires non fixés	✓
Engins balistiques	✓
Dommages causés par la zostère, les filets, les cordes ou les lignes	✓ Jusqu'à 5000 CHF (franchise de 500 CHF)
Sauvetage et transport jusqu'au chantier naval le plus proche	✓ Jusqu'à 100 000 CHF

**Skieurs nautiques**  
Les prétentions des skieurs tirés par le bateau sont incluses dans l'assurance de la responsabilité civile

**Événements naturels maxi**  
Ce module couvre également les dommages causés par la tempête lorsque le bateau est stationné sur l'eau

### Casco complète

Casco partielle	Comme indiqué ci-dessus
Dommages causés par un événement soudain, violent et agissant de l'extérieur – p. ex. heurt, échouement, eau pénétrant de toutes parts, tempête (vent d'au moins 75 km/h)	✓
Flambage/bris des mâts et des espars, rupture des manœuvres dormantes et courantes (à l'exception des dommages sans caractère accidentel)	✓
Chavirement et submersion	✓
Protection du bonus	✓

**Assurance de machines (module optionnel pour l'assurance casco complète)**

Erreur de manipulation	✓
Maladresse	✓
Négligence	✓
Manque d'eau, d'huile, de carburant ou d'une autre matière consommable	✓
Défaillance d'installations de mesure, de régulation ou de sécurité	✓
Et bien plus encore	✓

**Accident**

Frais médicaux	✓
Capital en cas d'invalidité ou de décès (somme d'assurance au choix)	★
Indemnité journalière et indemnité journalière en cas d'hospitalisation	✓ Pendant 730 jours maximum
Opérations de sauvetage, récupération, et transfert du corps, par accident	✓ Jusqu'à 100 000 CHF
Opérations de recherche	✓ Jusqu'à 10 000 CHF
Nettoyage ou remplacement de vêtements endommagés	✓ Jusqu'à 2000 CHF

**Protection juridique pour bateaux**

Droit de la responsabilité civile et réparation morale, droit des contrats portant sur des véhicules, et bien plus	✓ Jusqu'à 300 000 CHF dans les eaux intérieures européennes
	✓ Jusqu'à 150 000 CHF pour les sorties en mer

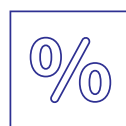
✓ Couvert par l'assurance    ★ Couvert par l'assurance, montant au choix    + En option

**De nombreux avantages**

Assistance immédiate et déclaration de sinistre par téléphone 24h/24 : 0800 809 809

Déclaration de sinistre en ligne à l'adresse: [www.axa.ch](http://www.axa.ch) ou grâce à l'application AXA directement sur votre smartphone

- Des solutions individuelles grâce à notre système modulaire
- Règlement efficace des sinistres par des experts spécialement formés
- Sont également assurables les youyous jusqu'à une puissance de 14.7 kW (20 CV) et le moyen de transport du bateau (remorque)

**Rabais**

- Rabais pour non-sinistre: Réduction de prime pour les années sans sinistre

**Assurance de machines**

Sont assurés tous les appareils et toutes les installations électriques et électromécaniques fixés à demeure au bateau assuré, tels que transmission, générateurs ou appareils de communication et de navigation. Les appareils et les installations démontables, tels que moteurs hors-bord ou appareils de navigation, ne sont assurés que s'ils sont montés sur le bateau et inclus dans la somme d'assurance.

**Protection juridique pour bateaux**

Contre une prime annuelle de 70 CHF seulement, elle couvre les domaines du droit de la responsabilité civile, de la réparation morale, du droit des contrats portant sur des véhicules, et bien plus encore.